n°. 2.
reçu le 20. novembre. 1734.

Messieurs

vous, proposés, pour l'année courente, mil sept, cent, trente et quatre, la question, suivente

Déterminés, dans chaque genre, de maladies chirurgicales, lés cas, ou il convient, de pancer fréquament, et ceux ou il convient de pancer rarement

apprésent, que nous sommes, au propre de voir dés plaies faittes avec dés armes a feu, et poudre amousquet, cela nous engage, a faire connoitre du présent mémoire, sur le genre, et nature, de telles plaies, sur lusage, et nécéssité, quil y, a, dés fréquants pancements

lés plaies, faittes, avec lés armes, a feu, et poudre a mousquet, ait un genre de maladies, appartenant, ala chirurgie, dont le cas, réquiert, de les pansér fréquament

parce, que lés parties, du soulfre, et de nittre, qui se trouvent, dans la composition de la poudre, prises, de feu, par lartifice de larme, par la violence, du coup, et résséré de prés, avec agitation, et grande impetuosité, fait que la partie extérieure, qui en a ésté frappée, se trouve, brullée, par le dit, feu de poudre et que lintérieure, ait meurtrie, et contuse, par le rude coup de la balle, et cautérisée, du feu, qui a ésté imprimé, dans la dite balle, de la composition de ce monstre, anciénement inventé

que fait encore, ce feu diabolique, il cautérise, non sulement lintérieur des chairs, par ou la balle passe, mais encore, lés petits vaisseaux, lés grosses veines, et grosses artérés

defason que la partie extérieure, affectée de tel violent coup, et facheux accident se trouve privée sur linstant de la circulation du sang, insin qué de la [illegible], des esprits, quelle a besoin pour sa propre, nourritture, et sensibilité

desorte, aussi, que par limpréssion de ce feu cautérisent, il ne paroit encore, de perte de substance qui remane, de lintérieur, du genre, et nature, de telles plaies et moins encore de lextérieur, qui a ésté brullé, par ce sinistre, et violent feu de poudre

et par, tels coups, contondents, et cautérisents, le sang qui ait, dans les vaisseaux capillieres et autres plus gros, se réfleue par le rude coup de la balle, il sen fait un épanchement dans lés chairs, voisinnes de telles plaies, et se trouvent privé, de la circulation, il pourrit, defason quelles se pétrefient, et tombent en pourriture pour peu quil y ait, de résidu de la chaleur natturelle

a ce point, une ésphacelle, ala partie extérieure circonfairence et proximité, de la plaie faitte par la balle, procedent de laction, de cet hidre, mal apropos, imaginé qui ne sert, qua déstruire le genre humain

Messieurs

nous, ne réconoissons point, aucun genre, de maladies, en fait de plaies, appartenent, ala chirurgie, dont les cas, démandent, de plus fréquants, pancements —

Suposons, pour un moment que cauent bras, soit affecté, de telles plaies, dans sa partie intérieure, soit ala moyenne, supérieure, ou inférieure

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
BRANDALA
cart 2
n° 2
d. 2

'et le coup estent tiré de près que la balle ait penettré, jusques a entrer, et s'engager entre les dux os cubitux et radiux, voila la partie exterieure cauterisée, et brullée par la proximité de ce feu de poudre, et l'interieure meurtrie et cauterisée par la balle, accidents qui nous dénotent unne grande et abondente supuration

a pareilles plaies, et en pareil cas, nous ne voyons point quon puisse se dispanser de comenser par faire des escarifications, a la partie exterieure et brullée, en observent toutes fois de suivre la retitude des fibres des muscles, de mesme que de dilater en observent la mesme circonspection, l'interieur de la plaie faitte par la balle, pour oster tous les corps estrenges, qui porroit estre apportées dans la dite plaie par l'efait de ce feu de poudre, faisent si bien que de les extraire, tous de la premiere fois, s'il estoint absolument possible observer aussi de sonder le fonds de la dite plaie, faite par la balle ainsin que l'exterieure, a l'endroit des escarifications avec le doigt index pour remarquer, avec cete sonde naturelle, s'il en resteroit quelqun ou partie dieux, afin de les sorter, de mesme que la balle, et insin que les precedents

sans oublier non plux de faire un esgout a la partie la plux convenable de la plaie interieure pour que le pus estent survenue puisse en estre issue, avec plux de liberté, et par la eviter un long sejour de la matiere

ainsin que d'observer doster toutes les esquilles quil pourroit si trouvés nous parlons de celles qui sont entierement separées de leurs corps pour par cette precaution, eviter les picotements qui se fairoit par leurs pointes aigues aux parties nerveuses tendinuses fibruses membranuses et musculuses ce qui causeroit de l'irritation, ocasioneroit des tiraillements, et attireroit des douleurs insuportables au malade la convulsion surviendroit dans le menbre, et mesme il tomberoit dans unne veritable atrophie

a legard de celles qui tiennent estroitement aux corps des os, il convient d'attendre quelles se detachent par le secours de la supuration, a moins quelles ne tinsent que tres superficiellement pour eviter l'irritation et l'inflamation qui arriveroit au perioste, par l'excoriation ou dechirement quon y feroit en les levent et ostent de force, accidents qui ne leseroit pas d'incomoder le suiet, et d'intriguer le chirurgien qui en seroit venu a cette tentative

en faisent attention lors des pansements de ces sortes de plaies de les tenir dilattées jusques a unne dimention convenable par raport a l'exholiation des os, laquelle on doit attendre a l'ocasion du rude coup quils ont resseu de la balle, et s'eloignier aussi de temponer telles plaies lors des pansements

n'oublier pas non plux en levent les appareils, quon ne doit pas les oster avec violence pour eviter par cet endroit d'emporter les escares faittes aux vaisseaux soit veines ou arteres par cette inprecaution nous attirerions unne grande emoragie que nous ne pourions peut estre pas arreter par le moyen que la chirurgie nous indique qui sont les astringents ou a la ligature des vaisseaux, nous ne parlons point du bouton de feu

Il est temps que nous repondions directement a la question proposée, en prouvent les cas quil convient de panser fréquemment sans estre si prolixe sur les especes et accidents de telles plaies, quoi que le suiet en soit tres vaste, et tres important

venons a la plaie que nous avons suposé estre arrivée a l'avent bras, et considerons que cete partie contient et renferme des nerf, tendons membranes, muscles, fibres, et ligaments, grosses veines, et grosses arteres de fason que si la matiere seiourneroit et croupiroit dans le fonds de la t

plaie faitte par la balle tous ces corps nerveux, et menbranux, dont nous avons parlé, se rendroit flasques, foibles, et innanimes finalement, ils pourriroit, par le croupissement de la matière, les os se carrieroit, par laude et acreté, corosive, contenue dans le pus et pour peu quel y ut de chaleur naturelle, dans les parties charnuses, voisinnes, et aderentes alinterieurs de telles plaies, elles se flogoseroit et sebsederoit, et tomberoit en pourriture la gangrene, se declareroit, manifaistement, en peu de jours, le tout par labondence dela matière, par sa grossiereté, et par sa calité, vissieuse, et corosive, insin que par son croupissement, de manière que le menbre mentioné, couroit un grand danger, destre emputé, et mesme le pasient, seroit en grand risque, de la vie

Ce sont la de cas, qui nous ordonent lusage des frequants pancements a ce genre de maladies, afin deviter par cet endroit, les facheux inconvenients, dont nous avons fait mantion

enfin, au moyen des frequants pancements, nous detergeons telles plaies nous prevalons, sus labondente supuration, y joint les remedes, espirittes confortatif, corroboratif, et veulneraires, nous corigeons cequel y a dacera et corosif, nous la epurons, et la rendons belle et louable, et nous evitons aussi, un croupissement, dicelle matière et pus, et nous prevenons, un grand affaiscement quelle feroit, aux parties nerveuses, menbranuses, et tendinuses, de manière que nous conservons leur libre fontion et nous evitons aussi la pourriture, la petrufication, et la gangrene qui arriveroit, aux parties charneuses, voisinnes, et aderantes, a telles plaies, cas, esentiels qui nous denotent, selon nous, lusage des frequants pancements, en pareil cas, et atel genre de maladies, chirurgicales, et plaies

venons, apresent, au genre de maladies, chirurgicales, en fair de plaies, dont le cas, requiert, de les pansés rarement et suposons aussi unne plaie faite, avec larme blanche, comme seroit dun sabre, tranchant, et bien affilé, arivée ala teste, alendroit dun des parietaux, en ecope, ou diacope, sans contusion ny meurtrissure, le pericrane, netant point affecté du coup, quoi que decouvert, et sans aparence dautres accidents

telle plaie simple, doit etre selon nous, rarement pansée parce que lair etent antagoniste et cruel enemy, de cete menbrane et tres prejudiciable, atoutes les plaies, qui arivent a ce ventre superieur par lusage des frequants pancements quelles precautions que nous puissions prandre, lors de la levée des apparels, qui sont celles de coriger lair de la chambre ou git le malade au moyen des parfums aromatiques et du feu comme nous observons alocasion de toutes les plaies de teste precautions tres dificilles amaitre en effait, etent dans unne armée, insin que dans les hopitaux

lair disons nous, ne leseroit pas, de penettrer, et afecter, ce corps menbranux de fason, quil sirriteroit, et senflameroit les bors de la plaie se boursoufleroit, insin que la plaie meme, et les chairs se boufiroit, se flogoseroit et sebsederoit accidents qui proceder oit de limpresion, des parties les plus vissieuses de cet element, et la fievre se declareroit avec un pous gros, et tres plain, ce qui causeroit un derangement total, ala plaie en question

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

et dé plux, par les incidénts, qui suivroit de prés, qui, séroit, unne grande pésanteur dé tete, suivie dun grand affaissément dé cérvéau, rêvérie, et délire, ougrand assoupissément létargique lé malade séroir dans un risque, manifésté délavie, cé sont la de cas, si, sénsibles, qui nous dénotent, clairément, limportence quil y a, dé suprimér lusage dés fréquants, pancémants, a cé genral de maladies, pour éviter, lés accidénts, susdits, apalét cas, et aparéilles plaies

én outre, laplaie, qué nous avons figurée, étent séns contusion, ny mustrissure, né sçauroit nous dénoter, quunne simple, et susinte supuration, cas importent, qui nous défend les fréquénts, pancéments

ayént mésme obsérvé dé sortir, tout lé sang, calié et agrumélé qui pourroit étre, dans telles plaies, aprés quoi, la lavér et bassinér avec dé leau dé vie, ou ésprit dé vin, et dé suitte, introduire dé lamésme liqur, ou ésprit, dans léquel auroit été broyé, et dissout lapiérre dé réunion, non én trop grande cantité, parce quélle surprandroit, et prématurérroit la réunion dé la plaie, défason quélle sabsédéroit dans lés suittes

ensuitte, appliqués, un plumacéau, assés garni dé charpie, trempé et imbéu, dans cét ésprit, ouliqur, ástringente, et réunissénte, sur la dite plaie, auprealable, avoir, mises, dés compresses graduées, de chaque coté dés lévres, déla plaie, afin, dé lés ioindre, et contenir en proximitté, lune dé lautre, pour én avoir, unne plaux facille, et briéve cicatrisation

mètre, unne compréssse, asés épéce, par désus lappareil, bandér et comprimér laplaie, pourtent séns quiglénne, larosér avec lésprit dé vin, dé temps, en temps, én sul, et parfois composé avec la dite piérre, y étent iointe et dissoute, au moyén dé cette pratique, et par lé, sécours, du baume radical, dont nature énvoie, dé toutes sés forces aux parties foibles, et affligées nous dévons espérér, unne parfette, et briéve, incarnation et cicatrisation

Enfin, par tous cés cas énoncés, légenre et nature, dé telles plaies, doivent étre selon nous, rarément pancées, ainsi, qué lés précédentes, doivént létre, fréquament, dumains selon la prattique qué nous avons mise én usage, alune et a lautre, dé cés sortes, et genre, dé plaies, et maladies, chirurgicales

Brandalac
maistre chirurgien iuré
démontauban, en quercy